

FICHE DE POSTE

RECTORAT DE PARIS

Chef de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé, et jeunesse et sports (DPATSS)

IDENTIFICATION DU POSTE

Domaine fonctionnel : Ressources humaines

Fonction : Chef de la division des personnels ATSS et jeunesse et sports (DPATSS)

Grade : APA ou AAHC

Localisation du poste : Rectorat de Paris – Site Visalto – 12 bd d’Indochine, 75019 PARIS

Cotation RIFSEEP : groupe 1 **NBI :** 50 points

Encadrement : 29 agents dont 4 A – 17 B – 8 C

Votre environnement professionnel :

L’académie de Paris qui couvre le territoire de la ville de Paris est une académie monodépartementale. Elle est l’une des trois académies de la Région académique d’Île de France avec les académies de Créteil et Versailles. Elle accueille 320 000 élèves des 1er et 2nd degrés répartis dans 762 écoles et 349 établissements publics et privés sous contrat. Elle compte 32 000 personnels. Elle compte par ailleurs 347 000 étudiants ce qui en fait la 1ère académie de France en terme de poids de l’enseignement supérieur.

La division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS), rattachée au pôle Ressources Humaines du rectorat, a en charge la gestion de la carrière des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé : gestion administrative, financière et collective de ces personnels(environ 4500 personnes)

Elle assure, en lien avec l’administration centrale et les services régional et départementaux de la région académique, la gestion administrative des corps spécifiques jeunesse et sports.

Elle organise les instances paritaires, gère le remplacement des personnels absents dans les EPLE et les services académiques, l’accueil et l’information des agents. Elle réalise la gestion prévisionnelle des effectifs (calibrage des besoins en recrutement et en flux inter-académiques) et participe à l’analyse et au suivi de la consommation des emplois et de la masse salariale de ces personnels.

Elle a en charge la gestion des emplois et des ressources humaines du rectorat (participe à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie RH de l’ensemble des agents du rectorat (deux sites : Visalto et Sorbonne): recrutement, mobilité, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, formation, qualité de vie au travail.

La division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé est pilotée par un Chef de division assisté de trois chefs de bureau dont un est aussi l’adjoint du chef de division.

Chef de DPATSS1 : gestion des catégories A et B administratifs, des médico-sociaux de l’enseignement scolaire et du supérieur, titulaires et stagiaires, des contractuels, et des corps spécifiques jeunesse et sports.

Chef de DPATSS2 : gestion des catégories C de l’enseignement scolaire et du supérieur et des personnels ITRF d’EPL.

Chef de la DPATSS 3, adjoint au chef de division : gestion des emplois et des ressources humaines des personnels du rectorat

Vos activités principales

Le Chef de la Division des personnels ATSS inscrit son action en pleine cohérence avec la politique académique de gestion des ressources humaines, telle qu’inscrite dans le projet académique.

Dans un contexte d’évolution importante de la fonction publique (loi de transformation de la fonction publique notamment), et dans le cadre de la feuille de route RH de l’académie, le Chef de division de la DPATSS accompagne

la modernisation de la gestion des personnels en conciliant les contraintes liées à la gestion d'une population importante avec les nécessités d'une approche qualitative et individualisée. Il devra être force de proposition afin de mettre en œuvre au sein de l'académie une politique RH de proximité dans le cadre des orientations académiques.

Garant de la qualité, de la conformité et de la régularité de l'ensemble du processus de gestion individuelle et collective des personnels relevant du périmètre de gestion de la division, il participe au premier chef au bon fonctionnement de l'académie.

Placé sous l'autorité du Secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, chef du pôle RH, le Chef de la division des personnels ATSS est responsable de l'animation, de la coordination et de l'organisation des opérations de gestion individuelle et collective des personnels suivants :

- personnels administratifs des catégories A, B et C affectés dans l'enseignement scolaire et dans les établissements relevant de l'enseignement supérieur ;
- personnels des corps jeunesse et sports (professeurs de sports, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques pédagogiques supérieurs) affectés dans les services régionaux et départementaux de la région académique Ile de France ;
- personnels ITRF affectés en EPLE;
- personnels contractuels.

Le Chef de la DPATSS a également pour mission de :

- participer parallèlement à la gestion collective, au développement d'une approche plus qualitative et individualisée de la gestion des personnels. Dans ce cadre, il contribue à la mise en œuvre de la Feuille de Route Académique pour les Ressources Humaines ;
- contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'analyse de la politique académique des ressources humaines en lien étroit avec le Secrétaire général adjoint, Directeur des ressources humaines ;
- participer aux réflexions stratégiques liées à l'évolution de la gestion des ressources humaines, notamment dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs dans le respect des équilibres budgétaires, de l'évolution des métiers et de la requalification des emplois ;
- assurer le contrôle de gestion de la totalité des personnels gérés.

Vos compétences principales mises en œuvre

Connaissances confirmées du droit statutaire de la fonction publique, réactivité, capacités confirmées en termes d'organisation et d'encadrement d'équipes, telles sont les qualités attendues de chef de la Division des personnels ATSS, qui doit également justifier d'une grande disponibilité, de qualités rédactionnelles de haut niveau et d'une appétence réelle pour le dialogue social.

Savoirs :

Connaissance de l'organisation scolaire, du supérieur et des structures de l'académie.

Maîtrise du statut de la fonction publique et des statuts particuliers.

Connaissance de la paye.

Maîtrise des outils bureautiques et des applications RH.

Savoirs faire :

- Capacité à l'encadrement et à l'animation d'équipe.
- Capacité de dialogue avec les partenaires sociaux.

- Connaissance du droit de la fonction publique et des techniques de gestion prévisionnelle.
- Qualités relationnelles et sens de la communication affirmés.
- Aptitudes confirmées à la conduite de projets.
- Capacité à accompagner les changements.

Une expérience dans le domaine de la gestion de personnels serait très appréciée.

Savoirs être :

Ce poste implique une grande discrétion, une aptitude à répondre aux urgences, une aisance dans la communication, un sens des responsabilités, ainsi qu'une forte capacité d'initiative, d'animation et de réactivité.

En raison de la diversité des personnes avec lesquelles le chef de division est amené à travailler (hiérarchie, chefs d'établissement, services ministériels, services académiques) ce poste requiert un sens avéré de la communication, de la diplomatie et de persuasion.

Spécificités du Poste / Contraintes / Sujétions

Le poste de chef de la division des personnels ATSS nécessite une très grande disponibilité et beaucoup de réactivité, ainsi qu'une capacité d'analyse des situations dans des délais très contraints. Le chef de division est appelé très régulièrement à représenter l'Institution au sein d'instances qu'il doit être en mesure de présider.

La division travaille de façon étroite avec la Division de l'Organisation et de la Programmation Scolaire, (DOPS) et l'ensemble des services académiques et partenaires institutionnels.

Contacts :

CV, lettre de motivation et deux derniers entretiens professionnels à adresser à :

Monsieur Thibaut PIERRE Secrétaire général adjoint Directeur des Ressources Humaines de l'académie de Paris
Courriel : ce.drh@ac-paris.fr